

COMMUNIQUÉ

L'Archevêché de Montréal poursuit sa réflexion mais exclut l'imposition d'un test du VIH.

Montréal, le 16 février 2004

Souhaitant apporter un nouvel éclairage sur les conditions d'admissibilité des candidats à la prêtrise, l'Archevêché de Montréal a annoncé qu'il poursuit sa réflexion sur cette question, qu'aucune directive écrite n'a jamais été émise exigeant le test de dépistage du VIH et que l'imposition d'un tel test est exclue dans l'avenir. Voici le texte intégral de la déclaration diffusée par l'Archevêché aujourd'hui.

La parution d'un article dans un journal, touchant les conditions d'admissibilité des candidats à la prêtrise et le recours à un test de dépistage du VIH, a engendré une suite d'événements et de déclarations sur lesquels nous souhaitons apporter un nouvel éclairage.

Il est bon de rappeler que le droit de l'Église catholique prescrit que seuls peuvent être ordonnés prêtres ceux qui sont dotés des qualités spirituelles, intellectuelles, psychiques et physiques en rapport avec le sacrement de l'ordre qu'ils vont recevoir.

L'Église est toujours à la recherche des meilleurs candidats à la mission pastorale. À la lumière des actions prises dans d'autres pays, l'Archevêché de Montréal a amorcé, il y a plusieurs mois, une réflexion sur la mise à jour des conditions d'admissibilité des candidats à la prêtrise au Grand Séminaire de Montréal.

Cette réflexion n'a donné lieu à aucune décision définitive et il n'existe aucune directive officielle, voire écrite, exigeant le recours au test de dépistage du VIH. C'est ce qu'a voulu transmettre l'Archevêché de Montréal dans sa conférence de presse tenue le 12 janvier dernier.

Le fait de rendre publique cette réflexion a ouvert plus d'un volet sur lesquels nous avons senti le besoin de nous pencher davantage notamment au plan canonique, légal, médical et éthique. C'est pourquoi nous avons cherché conseil auprès de personnes et d'organismes aptes à nous éclairer sur ces questions.

À ce moment-ci de notre démarche, nous souhaitons indiquer que l'Archevêché de Montréal, tout en tenant compte des exceptions prévues pour les religions, partage et respecte les valeurs de la société québécoise incluses dans la Charte des droits et libertés de la personne.

Notre réflexion quant à une éventuelle révision des critères d'admission des candidats à la prêtrise au Grand Séminaire de Montréal se poursuit. Nous pouvons dès maintenant affirmer que cette démarche ne mènera pas à l'imposition d'un test de dépistage de sérodiagnostic du VIH dans l'avenir.

L'Archevêché n'émettra aucun autre commentaire sur ce sujet

Source : Lucie Martineau (presse@diocesemontreal.org)



Référence documentaire effectuée par:
**Coalition des organismes communitaires
québécois de lutte contre le sida**
www.cocqsida.com